



Faire appel à une aide à domicile

## ..... En résumé

Les personnes en situation de perte d'autonomie peuvent bénéficier de diverses prestations (APA, PCH, ACTP) lorsqu'une aide, pour accomplir les actes essentiels de la vie courante, est nécessaire à leur maintien à domicile. Un plan d'aide est alors établi par la Maison départementale de l'autonomie, selon les besoins spécifiques de la personne.

Pour aller plus loin :

- [Modes d'intervention de l'aide à domicile \(PDF - 1.17 Mo\)](#)
- [Les services prestataires \(PDF - 695.94 Ko\)](#)